



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mardi 6 septembre 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel et la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 22-09-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'ouvrir la séance à 15 h 9.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-09-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1816 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1818 RELATIF À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES, SOCIAUX OU FAMILIAUX : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1816 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet le paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1818 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1816 et 1818 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 22-09-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'approuver les Règlements numéro 1816 et 1818 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des Règlements numéro 1816 et 1818 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

5. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 22-09-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

que la séance soit levée à 15 h 15.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier